

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 24 NOVEMBRE

Sous la présidence de Monsieur le Maire Christian ALEXANDRE

Etaient présents : Isabelle MARTIN, Pascal RECOQUE, Jean-Yves ALLARD, Arthur GEORGET, Cyril HAUTEVILLE, Yvette LACROIX, Gilles MATICHARD, Eric PICARD, Fabien PORTENEUVE.

ABSENT : JOUBERT Marc a donné procuration à HAUTEVILLE Cyril

Secrétaire de Mairie : Florence PELIN Secrétaire de séance : Pascal Recoque.

Ordre du jour : Informations diverses

Délibérations

- 1°) Illuminations festives 2017 – Convention de financement avec le SIEG
- 2°) Remboursement de sinistre
- 3°) Motion sur le Transfert des Compétences « Eau Potable et Assainissement »
- 4°) Motion : Contre un nouveau prélèvement sur le budget des Agences de l'Eau
- 5°) Modalité de versement du loyer d'un local de l'Ancienne Gendarmerie
- 6°) Tarif camping année 2018 et Approbation du nouveau règlement intérieur
- 7°) Décision modificative - Budget Communal 2017
- 8°) SIEG – Mise en conformité du réseau Eclairage Public
- 9°) SIEG – Réfection du réseau Eclairage Public

Questions diverses

Introduction de la séance par le maire

Même si nous allons attaquer le dernier 1/3 de notre mandat et qu'il faut s'attendre à l'entrée en campagne d'un certain nombre de personnes , je voudrais rappeler que le conseil municipal forme une équipe élue par nos concitoyens même si nos opinions politiques, partisans et religieuses diffèrent, que notre travail a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie dans notre village pour toute la population et qu'à ce titre, notre devoir de réserve doit continuer à s'exercer vis à vis de nos discussions en conseil et ailleurs et vis-à-vis du travail de tous les membres de l'équipe.

Or j'ai été informé qu'un conseiller municipal a émis des critiques sur la gestion de la cérémonie du 11 Novembre, en public, lors de l'apéritif, rapportant ces difficultés à des problèmes dans l'exécutif c'est à dire les adjoints et moi-même, mais aussi tous, puisque nous sommes tous sensés avoir une activité au sein du conseil municipal.

Je ne veux pas polémiquer et je rassure ce conseiller qu'il n'y a pas de problème dans l'exécutif. Mais ses paroles ont déjà eu un double effet, à mon encontre certes mais envers lui-même puisque son intervention agressive a été jugée très sévèrement par certains.

Je souhaitais vous en faire part et je compte sur nous tous pour ne pas se laisser aller à des propos maladroits en public. Merci

Informations diverses

- Nouvelles de la cantine : Mme Poureyron, employée de la maison de retraite, assure la confection des repas, le service de la cantine et la garderie de mi-journée des enfants en remplacement de Chantal Bordet.
- Compte –rendu du conseil d'école (Fabien Porteneuve) : les effectifs à Viverols sont de 8 CE2, 6CM1 et 14 CM2. Une augmentation autour d'une trentaine d'élèves est à envisager pour l'année prochaine ce qui pourrait imposer des travaux supplémentaires à l'école. La fête de l'école est prévue le 15 décembre. Aucun voyage scolaire n'est prévu cette année. Les discussions à propos du retour à la semaine de 4 jours sont en cours
- Rencontre des maires de l'arrondissement avec la sous-préfète : divers problèmes ont été envisagés :
 - réseaux téléphoniques : les opérateurs considèrent qu'il n'y a pas de problème si un seul réseau passe. C'est le cas de Viverols. Rien de nouveau pour le déploiement de la fibre optique.
 - divagation des animaux : la loi exige d'avoir un enclos pour les gros animaux et de signer une convention avec la fourrière d'Ambert pour les chiens et les chats. A programmer pour l'année prochaine
 - agenda d'accessibilité : mise en place de la signalétique d'ici la fin de l'année et envoi des dossiers à la DDT en cours
 - contrats aidés : rien n'est prévu pour leur remplacement. On étudiera ce dossier à la fin des périodes de Virginie Vallat (15 Avril 2018) et Nicolas Sabatier (30 juin 2018)
- Archivage de la mairie: il n'est pas commencé, malgré les sommes versées par la commune à l'ancienne communauté de communes dans le cadre de la mutualisation, qui risquent d'être perdues. On envisage le passage d'un archiviste du centre de gestion de Clermont-Ferrand
- Point sur l'adressage dans le village : il reste une dizaine de numéros à poser
- Réunion sur l'urbanisme : un nouveau bureau centralisateur est créé à Ambert qui recevra l'ensemble des dossiers de demande en rapport avec l'urbanisme à partir du 1^{er} janvier. : un nouveau logiciel et une formation sont prévus à partir du 1^{er} Janvier

Délibérations

1°) Illuminations festives 2017 – Convention de financement avec le SIEG

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'illuminations festives 2017 établi par le SIEG du Puy-de-Dôme. Le montant de ce projet s'élève à la somme de 1 900 € H.T. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. La commune devra verser les 50 % restant au SIEG soit une somme de 950 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet d'illuminations festives 2017
- de s'engager à participer à hauteur de 50 % du montant des travaux H.T soit une somme de 950.00 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEG

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1 (PORTENEUVE)

2°) Remboursement de sinistre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Assurances AXA FRANCE IARD, ont versé à la commune de Viverols la somme de 513.60 euros concernant l'accident de l'entreprise THL dans un mur communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la somme de 513.60 euros des Assurances AXA France IARD.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

3°) Motion sur le Transfert des Compétences « Eau Potable et Assainissement »

En rendant obligatoire, à partir du 1^{er} janvier 2020, le transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes, la loi NOTRE introduit une uniformité inquiétante pour la gestion future de l'eau et de l'assainissement. Le 12 octobre dernier, les députés ont rejeté une proposition de loi dont le but était de maintenir son caractère optionnel. Ce vote est d'autant plus incompréhensible, que ce texte, soutenu par la quasi-totalité des élus locaux et de leurs associations, avait été adopté à l'unanimité par le Sénat en février dernier.

Jusqu'à aujourd'hui, chacun a judicieusement composé avec la réalité locale. Ainsi, les réseaux existants épousent davantage les logiques de bassins versants que les découpages administratifs. De plus, la gestion de proximité, détachée des critères de rentabilité, a permis un entretien efficace de ces réseaux. Cette réalité est une marque de fabrique sur le territoire de notre communauté de communes et les élus locaux y sont légitimement attachés.

Dans ces conditions, le transfert obligatoire de cette compétence est vécu comme une forme de mépris à l'égard du travail effectué durant des décennies par plusieurs générations d'élus locaux qui ont su construire un service public local performant.

Ce transfert interpelle aussi les EPCI au vu des charges financières et matérielles qu'il va engendrer. Quant au personnel actuellement dédié à cette compétence, au sein des syndicats et des communes, il manifeste une inquiétude bien légitime.

C'est aux communes qu'il appartient de choisir souverainement.

Forts de l'expérience accumulée depuis de longues années, les conseillers municipaux de Viverols :

- exigent que le caractère obligatoire du transfert de compétence « eau et assainissement » aux Communautés de Communes soit abandonné au bénéfice du caractère optionnel.
- interpellent le gouvernement, les députés et sénateurs pour qu'un nouveau projet de loi soit débattu afin de permettre la libre organisation pour la gestion de la compétence « Eau et assainissement ».

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

4°) Motion : Contre un nouveau prélèvement sur le budget des Agences de l'Eau

A l'occasion de la présentation du projet de loi de finances en conseil des ministres, le 27 septembre dernier, et par l'amendement proposé ce samedi 21 octobre, une nouvelle ponction a été annoncée sur le budget des agences de l'eau. Cette mesure va amplifier les prélèvements opérés depuis 2015 sur le budget des agences.

Ainsi, aux 175 millions annuels soustraits à leur budget depuis trois ans, vont s'ajouter de nouvelles restrictions et de nouveaux prélèvements :

- Un prélèvement de 200 millions d'euros sur les ressources accumulées des Agences de l'eau.
- Un plafonnement des ressources permettant à l'Etat de prélever les recettes des agences de l'eau dès lors qu'elles dépasseront le seuil de 2.28 milliards, sachant que leurs montants étaient de 2.3 milliards en 2017.
- Le financement à 100 % de l'Agence française de la biodiversité, alors que jusqu'à présent l'Etat abondait ce budget à hauteur de 50 millions et a décidé de mettre un terme à sa participation.
- Un nouveau prélèvement pour le financement des parcs nationaux et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) à hauteur de 85 millions.

Ces coupes budgétaires arrivent à une période délicate, où les collectivités se préparent à assumer la compétence GEMAPI dès le 1^{er} janvier 2018.

Dans ces conditions, le conseil municipal de Viverols demande au gouvernement :

- Le maintien de la caractéristique du système français qui veut que les recettes en provenance de

- l'eau soient intégralement affectées au financement de la politique de l'eau ;
- Le renforcement de la solidarité de l'aval à l'égard de l'amont ;
- Le renforcement de la coopération entre les collectivités territoriales et leurs partenaires privilégiés que sont les agences de l'eau afin de répondre au défi du changement climatique, à la rationalisation des usages de l'eau et aux investissements qu'elle implique pour le renouvellement des réseaux d'eau potable et pour la collecte des eaux usées, en maintenant les capacités financières des agences de l'eau (1.85 milliards d'euros injectés chaque année par les agences dans les projets locaux engageant 5 milliards d'investissements sur les territoires).

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5°) Modalité de versement loyer local Ancienne Gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa décision de louer un local situé dans le bâtiment de l'Ancienne Gendarmerie à Monsieur Bernard PETIOT pour un montant de 10 euros mensuel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide que le versement de ce loyer se fera trimestriellement, à compter du 01 janvier 2018, soit une somme de 30 euros par trimestre.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6°) Tarif camping année 2018 et Approbation du nouveau règlement intérieur

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs du Camping Municipal de VIVEROLS pour l'année 2018 :

TARIF JOURNALIER

	Tarif Euros
Enfant et Adulte de + de 10 ans	1.70
Enfant de 3 ans à 10 ans	0.90
Véhicule + caravane ou camping-car	1.70
Emplacement	1.70
Véhicule seul	1.70
Toile de tente	0.90
Branchement Electrique (6 Ampères)	3.50
Jeton douche	0.50
Animaux	0.60
Garage Mort	2.50
Machine à laver le linge	3.50

TARIF COMPRENANT : 1 EMBLACEMENT, 1 VEHICULE, 1 CARAVANE OU TOILE DE TENTE, 4 PERSONNES MAXIMUM (ENFANTS OU ADULTES), EAU ET ELECTRICITE 6 AMPERES

FORFAIT SAISON (31 MARS au 04 NOVEMBRE 2018)

	Tarif Euro
Caravane ou Camping-car	580
Adulte supplémentaire de + de 7 ans	66
Enfant supplémentaire de - de 7 ans	34
Animaux	27
Mobile Home (ouverture à fermeture + garage mort)	790

FORFAIT MENSUEL

	Tarif Euro
Caravane ou Camping-car	
Juillet - Août	240
Avril - Mai - Juin - Septembre - Octobre	170
Adulte supplémentaire de + de 7 ans	34
Enfant supplémentaire de - de 7 ans	19
Animaux	10

Forfait Garage Mort Période fermeture Camping	100
---	-----

- Approuve le nouveau règlement au 01/01/2018 (en lecture à la mairie) : stationnement des visiteurs payant au bout d'1/2 heure et interdictions des sous-locations des mobil-homes et camping-cars.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7°) Décision modificative - Budget Communal 2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide les virements de crédits suivants sur le budget Communal 2017 :

- compte 615231	+ 10 000 euros
- compte 023	- 10 000 euros
- compte 021	- 10 000 euros
- compte 2315-290	- 10 000 euros

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8°) SIEG – Mise en conformité du réseau Eclairage Public

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de mise en conformité du réseau d'Eclairage Public sur la commune de Viverols, établi par le SIEG du Puy-de-Dôme. Le montant de ce projet s'élève à la somme de :

Eclairage Public	12 127.16 €
Mise en conformité	11 872.84 €

Soit une somme de 24 000.00 € HT+ 2.16 € TTC d'écotaxe. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T pour l'Eclairage Public et 60 % du montant HT pour la mise en conformité. L'écotaxe TTC restant à la charge de la commune. La commune devra verser au SIEG

. Eclairage Public	12 127.16 X 0.50 =	6 063.58 €
. Mise en conformité	11 872.84 X 0.40 =	4 749.14 €
. Ecotaxe TTC		2.16 €
TOTAL		10 814.88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de mise en conformité du réseau Eclairage Public sur la commune de Viverols
- de s'engager à participer à hauteur de 50 % du montant des travaux H.T de l'Eclairage Public et à hauteur de 40 % du montant HT de la mise en conformité + l'écotaxe TTC soit une somme de 10 814.88 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEG

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

9°) SIEG – Réfection du réseau Eclairage Public

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réfection du réseau d'Eclairage Public sur la commune de Viverols, établi par le SIEG du Puy-de-Dôme. Le montant de ce projet s'élève à la somme de 23 000 euros HT+ 6.30 € TTC d'écotaxe. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 75 % du montant H.T. L'écotaxe TTC restant à la charge de la commune.

La commune devra verser au SIEG		
. Réfection du réseau EP	23 000 X 0.25	5 750.00 €
. Ecotaxe TTC		6.30 €
TOTAL		5 756.30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de réfection du réseau Eclairage Public sur la commune de Viverols
- de s'engager à participer à hauteur de 25 % du montant des travaux H.T + l'écotaxe TTC soit une somme de 5 756.30 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEG

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- Transport scolaire : pas de modification des remboursements par rapport à l'année 2017
- Orientation des demandes de subvention du FIC et du DETR : la rénovation de la salle des fêtes est envisagée
- Vente de l'ancienne mairie : à régler avec les notaires avant la fin de l'année